SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Délibération du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élius : 78 Membres en fonction : 78 Membres présents : 55

Membres presents : 55 Membres absents : 23 Procurations : 08

Date de convocation : 12/12/2024
Date de transmission : 23/12/2024

Date de transmission : 23/12/2024 Date de mise en ligne : 24/12/2024 Séance du 18 décembre 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le mercredi 18 du mois de décembre, à 18 h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au Centre de Secours Principal des Trois Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc

Deichtmann, Président de Saint-Louis Agglomération

<u>Présents</u>:

Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. BERNASCONE Gilbert, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, M. DUBOULOZ-MONNET Fabrice, M. ECKES Raymond, M. FERON Jules, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, M. KERN Gérard, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, M. LATSCHA Gaston, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianne, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, Mme SFEIR Lola, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRICH Vincent, M. STRIBY Patrick, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, Mme WILLER Christèle, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés:

M. ADRIAN Daniel, M. BAUMLIN Christian, M. BOHLY Dominique (pouvoir à Mme ZAKRZEWSKI Valérie), Mme CAZES Hélène, Mme DINTEN Françoise (pouvoir à M. SCHICCA Daniel), Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FRANCOIS Christine (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. GASSER Lucien (pouvoir à M. MEYER Jean-Paul), Mme HELGEN Sandrine (pouvoir à M. RODDE Stéphane), M. KAHRIC Franck, Mme KUNTZ Valérie, Mme LEFEBVRE Martine (pouvoir à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert, M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. JUCHS Bernard), M. SAVARY Nicolas, M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine (pouvoir à M. LITZLER Thierry), M. WOLGENSINGER André

<u>Secrétaire de séance</u> :

Mme SCHMIDIGER Pascale

Accusé de réception en préfecture 068-200066058-20241218-20241218p4p1-DE Date de télétransmission : 23/12/2024 Date de réception préfecture : 23/12/2024

4ème QUESTION

Attributions de compensation

4.1 <u>Approbation du montant définitif des attributions de compensation pour 2024</u>

(DELIBERATION n°2024-194)

En application des dispositions de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, la Communauté d'Agglomération verse à chaque commune membre une attribution de compensation annuelle qui ne peut être indexée.

Les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires de la Communauté d'Agglomération et des communes membres lorsqu'il y a transfert de charges à la suite de transfert de compétences dans le cadre du régime de la Fiscalité Professionnelle Unique. C'est une dépense obligatoire pour Saint-Louis Agglomération.

Aucun nouveau transfert de compétence n'ayant été mis en œuvre en 2024, il n'y a pas eu de nouveau transfert de charges imputables sur le Budget Principal.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté de fixer le montant définitif des attributions de compensation pour 2024 à 24 378 491 €.

La répartition de ce montant entre les communes membres de Saint-Louis Agglomération est reprise dans le tableau joint en annexe de la présente délibération

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté d'approuver le montant définitif des attributions de compensation pour l'année 2024, tel qu'annexé à la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité cette proposition.

Pour extrait conforme,

Saint-Louis, le 20 décembre 2024

La Secrétaire de séance

Pascale SCHMIDICER

Jean-Marc DEICHTMANN